

## Procès-verbal

Séance du 20 Novembre 2018

L' an 2018, le 20 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péault (Vendée).

**PRÉSENTS** : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Gérard Commarieu, Thierry Martin, Mme Valérie Lièvre, MM Michel Papin, Anthony Poiraud, Marc-Henri Le Vaillant, et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RENAUDEAU Thibaud à M. POIRAUD Anthony

Absent(s) : MM : ANGIBAUD Mickaël, GUILBAUD Laurent, ORGERIT Freddy

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 15/11/2018

**Date d'affichage** : 15/11/2018

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PAPIN Michel

---

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2018 et n'émet aucune observation.

### ***Délibération n°2018\_48: MARCHE DE TRAVAUX - MISE EN ACCESSIBILITE DE LA SALLE POLYVALENTE " NORBERT MEUNIER " - AVENANTS***

Les travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente ont fait l'objet d'un marché de travaux (7 lots) en procédure adaptée pour un montant total de 32 161.18 euros HT par délibération du 29 octobre 2018. Les avenants présentés concernent la porte double du local côté scène:

#### **Avenant n° 1 /Lot 2 : cloisons plaques de plâtre - SARL Forestier**

- ouverture dans rangement à côté de la scène pour porte de 120 cm de passage  
+ rebouchage de la porte existante : 408.00 € HT

### Avenant n° 1 /Lot 1 : cloisons plaques de plâtre - SARL Guery

- dépose porte existante du rangement, dépose cimaise : 480.00 € HT

### Avenant n° 1 /Lot 5 : peinture - SARL Careil

- Décollage de la toile existante, rebouchage, ponçage, fourniture et pose d'une toile de verre équivalente + 2 couches de peinture finition veloutée sur murs + 1 couche de peinture d'impression, rebouchage, égrenage + 2 couches de peinture finition glycéro satinée sur portes : 411.56 € HT

L'ensemble de ces travaux représente une plus-value d'un montant total de 1 299.56 €HT, soit 1559.47 € TTC, portant le montant du marché à 33 460.74 €HT, dont le lot 2 à 4 986.75 € HT, le lot 1 à 4 260.01€ HT et le lot 5 à 2 461.16€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et valide les trois avenants aux lots 1-2-5 proposés ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **TRAVAUX DE REFECTION A LA SALLE POLYVALENTE " NORBERT MEUNIER "**

Mme le Maire propose au conseil municipal de décaler les travaux de rénovation de la salle en avril. En effet, il serait souhaitable de prendre le temps d'étudier et de chiffrer les différents travaux de réfection (plafond, éclairage, bardage, électricité) à la salle polyvalente. Lors du budget 2019, il sera tenu compte du coût supplémentaire non comptabilisé en 2018.

Les membres présents émettent un avis favorable à ce report.

### ***Délibération n°2018\_49: SYDEV - CONVENTION EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU CALVAIRE***

Madame le Maire présente au Conseil municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (Sydev) relatif à l'effacement des réseaux en entrée de bourg rue du Calvaire (début des travaux en avril 2019).

Le coût total de cette opération s'élève à 261 296 euros HT. La participation communale est de

126 455 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide d' :

- ACCEPTER la convention du SyDEV n° 2018.EFF.0163 relative aux travaux d'effacement de réseaux rue du Calvaire
- AUTORISER Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Annexe à cette délibération : convention SYDEV n° 2018.EFF.0163 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique- rue du Calvaire - n° de l'affaire : E.ER.171.18.001*

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

***Délibération n°2018\_50: SYDEV - CONVENTION OPERATION D'ECLAIRAGE - RUE DU CALVAIRE***

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à l'effacement des réseaux en entrée de bourg rue du Calvaire, de nouveaux lampadaires seront installés.

Le coût total de cette opération s'élève à 80 346 euros HT. La participation communale est de 20 845 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide d' :

- ACCEPTER la convention du SyDEV n° 2018.ECL.0978 relative aux travaux d'éclairage rue du Calvaire
- AUTORISER Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Annexe à cette délibération : convention n°2018.ECL.0978 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage n° de l'affaire : L.ER.171.18.001*

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

***Délibération n°2018\_51: SYDEV - CONVENTION PANNEAU INDICATEUR DE VITESSE - RUE DU CALVAIRE***

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre des travaux rue du Calvaire, un panneau indicateur de vitesse sera installé.

Le coût total de cette opération s'élève à 2 875 euros HT. La participation communale est de

2 013 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide d' :

- ACCEPTER la convention du SyDEV n° 2018.ECL.0978 relative aux travaux d'éclairage rue du Calvaire
- AUTORISER Mme Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*Annexe à cette délibération : convention n°2018.ECL.0979 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'installation de panneau indicateur de vitesse - n° de l'affaire : L.AS.171.18.001*

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

#### INFORMATIONS DIVERSES

- Abattage des 8 peupliers: date à préciser
- Réorganisation des collectes d'ordures ménagères à compter du 1er janvier 2019: mardi pour les ordures ménagères, jeudi semaine impair pour les sacs jaunes

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 22/11/2018  
Le Maire, Lisiane MOREAU